

FACOPHAR Santé délivre des attestations de conformité aux GMP pour faciliter l'export des compléments alimentaires français

FACOPHAR Santé, Membre fondateur de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS), est une **organisation professionnelle** regroupant des TPE, PME et ETI innovantes, **spécialisées dans le domaine des matières premières végétales** et ayant des **activités de production et de services pour le secteur nutraceutique**, pharmaceutique et cosmétique.

Dans un contexte de mondialisation du marché des matières premières et de multiplication des fournisseurs dont découlent de nombreux risques de falsification FACOPHAR Santé souhaite **valoriser la qualité et la sécurité des compléments alimentaires français afin de faciliter leur export sur les marchés internationaux**, en particulier vers les marchés qui exigent une reconnaissance GMP conforme aux FDA GMP CFR 21-Part.111 tels que l'Amérique du Nord et du Sud, le Moyen-Orient ou l'Asie.

A cet effet, FACOPHAR Santé délivre désormais aux opérateurs une attestation de conformité GMP qui repose sur le respect d'un **référentiel qualité spécifique aux compléments alimentaires** basé notamment sur les **exigences de la Food and Drug Administration établies selon le Code of Federal Regulations–Title 21 Part.111** (current good manufacturing in manufacturing, packaging, labelling, or holding operations for dietary supplements de la Food and Drug Administration) et les exigences de l'ISO 22 000, relative au management de la sécurité des denrées alimentaires.

Cette attestation est **remise à l'issue d'un processus d'audit des sites de production et de distribution** des compléments alimentaires, assuré par des auditeurs hautement qualifiés et spécifiquement sélectionnés au sein des équipes de nos partenaires. Ainsi, sont examinés tous les éléments liés au personnel, aux infrastructures, aux équipements, aux règles d'hygiène, au processus de production, au contrôle qualité, à

la distribution, aux plaintes et retours...

Grâce à cette attestation, les entreprises peuvent se prévaloir d'une conformité au respect des règles exigées par le FDA GMP CFR 21-Part.111, assurant ainsi à leurs clients, aux consommateurs et aux autorités de contrôle qu'elles respectent des règles strictes de processus, de procédures et de documentation qui établissent que le produit fabriqué est qualitatif et sûr.

Afin d'accompagner les entreprises dans leur mise en place de ce système qualité hautement spécifique, FACOPHAR Santé propose des **diagnostics pré-audit permettant aux entreprises d'apprécier le niveau de leur différentes productions** par rapport aux exigences du FDA GMP CFR 21 Part 111. FACOPHAR Santé prévoit également des **modules de formations spécifiques, afin de mettre à niveau les connaissances des équipes et les préparer à l'audit ainsi qu'à d'éventuelles inspections. Un accompagnement personnalisé de l'entreprise jusqu'à la phase d'audit** est également proposé.

L'attestation de conformité aux FDA GMP délivrée par FACOPHAR Santé, est un outil stratégique unique au service du développement de la chaîne de valeur des entreprises du secteur des compléments alimentaires. Cette conformité protège l'entreprise, ses dirigeants et ses salariés d'erreurs potentielles et favorise l'export des compléments alimentaires français.

Contact presse:

FACOPHAR Santé
24, rue Marbeuf 75008 Paris
01 47 23 95 45
www.fps-covrec.org

Pileje industrie certifié GMP food CFR21/111

« Cette nouvelle certification pour les formes sèches du site de Saint Bonnet de Rochefort va permettre d'enregistrer les produits fabriqués sur ce site pour nos nombreux clients exportateurs dans les pays qui imposent une certification GMP food.

Pileje industrie est le seul façonnier français à avoir obtenu cette certification ce qui est un **avantage concurrentiel évident** dans l'univers du complément alimentaire. Ce marché est en pleine concentration et s'internationalise rapidement.



Christian Seyrig
Directeur Général
Groupe Pileje

Les produits fabriqués par Pileje Industrie sont distribués dans une quarantaine de pays.

Un grand merci à notre organisation professionnelle, FACOPHAR Santé, qui a mis au point la procédure d'audit indépendant et construit le protocole de formation des équipes.

Aujourd'hui nous attendons sereinement l'audit de renouvellement annuel qui aura lieu en 2018. »